



INFO PRESSE

Date : 30/06/2023

De la part de Cabinet du maire
06 16 04 43 10 - a.demoz@mairie-chambery.fr

Signature de l'acte II du programme Action Cœur de Ville : Chambéry, première ville de France

La Ville de Chambéry et ses partenaires ont signé, ce vendredi 30 juin 2023, l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville. Première ville à s'engager dans l'acte II de ce programme national, Chambéry initie une nouvelle étape, plus ambitieuse, pour la dynamique de son centre-ville.

A travers cette convention, les partenaires ont notamment décidé de mettre l'accent sur la qualité et l'accès au logement (notamment grâce au soutien d'Action Logement avec une réserve financière de 14,8 M€), de mener la transition écologique du centre-ville dans tous ses aspects (aménagement des espaces publics, mobilité, végétalisation, énergie) et d'assurer les conditions d'un cercle vertueux pour encourager les initiatives économiques et entrepreneuriales.

Depuis 2018, la Ville de Chambéry est engagée dans le programme national Action Cœur de Ville, visant à redonner vie et attractivité à son centre-ville. Avec cet avenant, la Ville de Chambéry renforce son engagement dans le programme pour la période 2023-2026. Les objectifs fixés sont ambitieux et se traduiront par des réalisations concrètes qui contribueront à la redynamisation du territoire.

Cet avenant présente un partenariat renforcé de la Ville de Chambéry avec les signataires : Etat, Grand Chambéry, Département de la Savoie, ANAH, Banque des Territoires, et Action Logement. Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire, la gouvernance du programme est aussi élargie à de nouveaux acteurs : Grand Chambéry Alpes Tourisme, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Université Savoie Mont Blanc, Union des Commerçants, Chambéry Grand Lac Economie, Cristal Habitat, SPL Chambéry 2040, SNCF, Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Parmi les objectifs clés de l'avenant :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

L'objectif est de répondre à la tension du marché du logement en proposant une offre attractive et diversifiée tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à la lutte contre l'habitat indigne en centre ancien. Cela se traduira par la réhabilitation et la restructuration de bâtiments existants, la création de logements abordables et la promotion de la mixité sociale.

Axe 2 – Dynamiser l'activité économique, commerciale et touristique du centre-ville

L'objectif est de renforcer l'attractivité économique et commerciale du centre-ville en favorisant le maintien et l'installation de commerces de proximité, d'artisans et de créateurs locaux. Cela se traduira par la reconversion d'anciennes friches, la promotion de l'installation de commerces et d'activités économiques, l'accompagnement des commerçants aux transitions écologiques et numériques, la promotion de l'artisanat local et la mise en place de mesures incitatives pour encourager l'installation d'entreprises.

Axe 3 – Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

L'objectif est de favoriser les déplacements respectueux de l'environnement et de renforcer l'accessibilité aux équipements, services et commerces. Cela se traduira par la création de pistes cyclables, de zones piétonnes et de transports en commun efficaces.

Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

L'objectif est de valoriser le patrimoine architectural et paysager de la ville tout en aménageant l'espace urbain de manière durable. Cela implique la rénovation et la mise en valeur des bâtiments historiques et la création de nouveaux espaces publics et espaces verts pour toutes et tous.

Axe 5 – Consolider un socle de services publics et d'équipements de qualité

L'objectif est de renforcer les services et équipements publics pour créer une ville inclusive, ouverte et active. Cela se traduira notamment par l'amélioration et la modernisation de plusieurs services municipaux et équipements culturels, sportifs, éducatifs et sociaux ainsi que la mise en place de politiques publiques pour tous les âges.

Ces objectifs clés reflètent la volonté de la Ville de Chambéry et de ses partenaires de créer un environnement urbain attractif, durable et inclusif. Ils guideront la mise en œuvre des projets concrets prévus, avec des financements dédiés et mobilisés par les différents signataires.

La mise en œuvre de ces projets sera réalisée en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les commerçants, les associations et les habitants. La participation citoyenne sera encouragée à chaque étape, afin de garantir une approche inclusive et en adéquation avec les besoins et les attentes de la population.



De gauche à droite, Noël Pétrone, directeur régional Action Logement AURA, Barbara Falk, directrice régionale Banque des Territoires AURA, Thierry Repentin, maire de Chambéry, François Ravier, préfet de la Savoie, Aloïs Chassot, conseiller départemental de la Savoie, Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.